

Atelier F

ABBASI Bizhan, Maître de conférence, Faculté de droit et de sciences politiques, Université de Téhéran

Titre

La genèse de la République islamique d'Iran et sa Constitution du 1979

Résumé

Les iraniens qui ont fait tomber le régime de la monarchie absolue, en 1906, en établissant la monarchie constitutionnelle, croyaient qu'ils avaient limité les pouvoirs du chef de l'Etat et désormais le roi iranien comme les monarques européens règne, mais ne gouverne plus. Cependant cette pensée est erronée. Une fois expérimentée la monarchie – dite - constitutionnelle, le peuple comprend que cette forme du gouvernement ne fonctionne plus, donc, non seulement, il décide de laisser de côté cette dynastie royale, mais nie entièrement la monarchie constitutionnelle. Donc, il faut élaborer une nouvelle constitution, parce que depuis le début de la Révolution et le soulèvement populaire contre la monarchie du roi, il est clair que l'existence de ces deux choses n'est plus possible : 1- la monarchie et 2- la constitution de la monarchie constitutionnelle.

En effet, le Régime impérial qui n'a de la monarchie constitutionnelle que le nom, a en vérité un caractère autoritaire dans ses frontières et docile d'une puissance étrangère (les Etats-Unis) à l'extérieur, est renversé par la Révolution de 1979 menée par un chef religieux et populaire. Après la Révolution et l'anéantissement de la monarchie constitutionnelle, " la République islamique " proposée par le Guide est d'abord, proclamée au début d'avril 1979, comme le futur régime politique et comme forme définitive du futur gouvernement, après une consultation populaire des 30 et 31 mars de la même année. L'avant-projet de constitution est rédigé par le Gouvernement provisoire et le Conseil de la Révolution sous la surveillance du guide de la Révolution. Ensuite, selon les décrets-lois des 4 juillet et 29 août 1979, le dirigeant du nouveau régime, confie le soin d'élaborer une nouvelle constitution à une assemblée constituante élue de la nation et le droit d'approbation constituante au peuple. Une fois que l'assemblée constituante est formée majoritairement par les partisans du Guide, ils élaborent le projet de constitution. Selon le décret-loi du 10 novembre 1979, ce projet élaboré, est soumis au peuple pour approbation. La nation approuve massivement la nouvelle Constitution confirmée par le leader de la Révolution, par le référendum constituant des 1 et 2 décembre 1979. De cette façon, la République islamique d'Iran est établie.

En effet, le processus et le passage de la monarchie constitutionnelle à la République islamique d'Iran, est mené d'abord par un dirigeant politique par un acte fondateur ou préconstituant (le référendum de la République islamique des 30 et 31 mars 1979 et les décrets-lois des 4 juillet et 29 août 1979) qui détermine la forme du futur gouvernement et les conditions de l'établissement de la nouvelle constitution, ensuite par l'adoption d'une nouvelle constitution.

Même si, sur le plan juridique, le pouvoir constituant originaire du nouveau régime politique de ce pays est partagé entre les élus de la nation à l'Assemblée constituante qui ont élaboré le projet de constitution et le peuple qui a approuvé ce texte par un référendum, on peut dire que le père fondateur de la République islamique d'Iran est un leader charismatique.

Dans cette communication, nous ne concentrerons pas uniquement sur la description de la genèse de la République islamique d'Iran et sa Constitution du 1979, mais nous analyserons cette situation. Nous étudierons l'acte préconstituant du référendum constituant de la République

islamique, le contexte historique, le vote, le contenu et la validité de cet acte dans la première section et l'élaboration et l'approbation de la Constitution de la République islamique et l'influence du leader de la révolution sur les rédacteurs de la constitution sur le peuple pour l'approbation de la constitution dans la seconde section.